



Municipalité d'Ormstown
5 rue Gale
Ormstown, Qc J0S 1K0

COMMUNIQUÉ AUX CITOYENS

5 octobre 2023

Avis d'une assemblée publique de consultation

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023, le Conseil municipal de la municipalité d'Ormstown a adopté, par résolution, les projets de règlements modifiant les règlements antérieurs :

147-2023	<i>Le plan d'urbanisme de la Municipalité</i>
148-2023	<i>Le règlement de zonage de la Municipalité</i>
149-2023	<i>Le règlement de lotissement de la Municipalité</i>
150-2023	<i>Le règlement de construction de la Municipalité</i>
151-2023	<i>Le règlement sur les permis et certificats de la Municipalité</i>
152-2023	<i>Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale</i>
153-2023	<i>Le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la Municipalité</i>
156-2023	<i>Le règlement sur les usages conditionnels de la Municipalité</i>

Conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lesdits projets de règlements sont soumis à **une consultation publique le 23 octobre 2023, à 18h30** à l'Hôtel de ville situé au 5 rue Gale. Pour des raisons de sécurité publique, nous demandons aux citoyens qui souhaitent être présents, de s'inscrire en téléphonant au 450 829-2625. À la suite de la consultation, les citoyens auront la possibilité de rencontrer au besoin un membre du personnel du service d'urbanisme pour complément d'information ou suggestion les **7, 8 et 9 novembre 2023. Sur rendez-vous.**

L'Avis public contient plus de détails sur la refonte et est à votre disposition sur le site internet au www.ormstown.ca, au bureau de poste, sur Facebook et à l'Hôtel de ville.

La refonte est un processus laborieux et sujet à plusieurs étapes.

Résumé des étapes importantes	
Étapes	Échéancier
Préparation, et rédaction des projets	Janv. 2022 à oct. 2023
Adoption des projets de règlements	2 octobre 2023
Envoi des projets à la MRC pour préapprobation	3 octobre 2023
Consultation publique	23 octobre 2023
Rencontres avec employés du service d'urbanisme	7, 8 et 9 novembre
Ajustements et correctifs si nécessaire	Novembre 2023
Adoption des règlements	Décembre 2023
Approbation officielle par la MRC (sans émission des certificats de conformité)	Janvier 2024
Publication avis – Recours à la Commission municipale du Québec	Janvier 2024
Publication avis – Approbation du règlement de zonage par les personnes habiles à voter	Février 2023
Émission des certificats de conformité par la MRC et entrée en vigueur	Mars 2023

Me Alain Fournier
 Directeur général